

SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES – MOIS D'AOÛT 2013

Les collectes supplémentaires se feront les vendredis 9 et 23 août 2013.

Nous rappelons à tous les citoyens que tout ce qui peut avoir une ressemblance à des matériaux de construction ne peut pas faire partie ni du bac vert, ni du bac bleu. Pour en disposer, **vous devez transporter ces matériaux au site d'enfouissement de Matane.**

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Les travaux de voirie se poursuivent. La niveleuse sera sur le territoire au cours de la semaine du 11 août 2013.

Les travaux de maintenance du centre communautaire se poursuivent, selon la disponibilité des employés municipaux.

La vidange des boues de fosses septiques concernant les chalets et les résidences de Saint-René-de-Matane est commencée depuis le 5 août 2013, à l'exception du territoire annexé. Nous remercions les citoyens d'accueillir aimablement le personnel affecté à ce travail.

L'IMAGE DE LA MUNICIPALITÉ

Des félicitations s'adressent aux citoyens qui ont à cœur leur milieu de vie. Il suffit parfois d'un peu de bon vouloir pour embellir notre paysage, soit en mettant de l'ordre sur le terrain, soit en enlevant tout ce qui est inutile et nuisible, soit en plantant un arbre, soit en plantant des fleurs, soit en plaçant les bacs pour les ordures ailleurs qu'en cour avant, etc. L'ordre et la propreté coûtent si peu qu'il est impossible de s'en passer. **« Nous le valons bien! », « Nous le méritons bien! »** comme on le dit dans toute bonne publicité télévisée.

Brunch bénéfique des Chevaliers de Colomb

Le 14 juillet dernier les Chevaliers de Colomb ont organisé, dans le cadre du Festival d'été, un brunch bénéfique pour la petite Marguerite.

Tout un succès! Cette activité a rapporté 2 344 \$.

Bravo pour votre participation et votre générosité! Mille mercis!

PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR! »

Lors de la séance du 6 août 2013, le conseil municipal a adopté la résolution 2013-08-166, autorisant la participation de la Municipalité au programme « CHANGEZ D'AIR! », jusqu'à concurrence de 10 poêles à bois remplacés, d'ici au 31 décembre 2013.

La gestion du programme, de l'inscription à la remise, est assurée par l'AQLPA – 1 855 702-7573 (sans frais).



Municipalité de Saint-René-de-Matane

178, avenue Saint-René – C. P. 58 – Saint-René-de-Matane – G0J 3E0

Courriel : st-renedematane@lamatane.ca

Tél. : 418 224-3306

Télec. : 418 224-3259

Bulletin d'information municipale

Août 2013 – 21^e numéro

Mot du maire



Chers concitoyens et chères concitoyennes,

Enfin, nous arrivons au bout du tunnel en ce qui concerne les travaux de réfection de la route 195 et de l'assainissement des eaux usées pour une partie du secteur du Ruisseau-Gagnon ainsi que la réfection des stations de pompage et du bassin d'épuration des eaux usées de notre municipalité.

Il y a 2 ans, je suis devenu maire. À cette époque, les affaires municipales étaient de l'inconnu pour moi. De plus, on m'a informé que la Municipalité était le maître d'œuvre des travaux mentionnés plus haut, et que c'était la condition pour obtenir la partie reliée à l'assainissement des eaux usées. Nous étions conseillés par la firme BPR-Infrastructure inc., mais il en demeure pas moins, que nous étions les derniers à signer. Nous avons travaillé très fort sur ce dossier afin de mener à bien l'ensemble de ces travaux. Dans quelques années, j'aurai peut-être des mémoires à écrire sur cette saga. En résumé, nous avons maintenant un nouveau tronçon de route et nous avons doté une partie du secteur nord, c'est-à-dire une partie du secteur Ruisseau-Gagnon, d'un meilleur service sanitaire.

Dans un autre ordre d'idées, le mois dernier je vous ai mis au parfum qu'en novembre prochain vous devrez vous prononcer sur un nouveau conseil municipal. Peut-être que je suis redondant à ce moment-ci, mais c'est **super important** que vous vous prononciez sur le sujet. Il vous faut élire les personnes que vous croyiez les meilleures pour vous représenter au cours des quatre prochaines années.

Maintenant que le chantier de la route 195 et de l'assainissement des eaux usées est terminé, il y a d'autres dossiers à travailler. En particulier celui que représente la MRC de La Matanie, puisque vous me faites savoir qu'elle vous coûte trop cher. Il y a également le dossier du « Belvédère ». Il y a aussi celui d'un nouveau centre communautaire qui répondrait aux besoins de la population tout en respectant la capacité de payer des contribuables. De plus, plusieurs autres dossiers sont à traiter, mais je vous en parlerai plus tard.

L'espace qui m'est alloué dans le bulletin d'information est restreint, il me faut donc le respecter. Je vous reviendrai dans le prochain numéro. Toutefois, je me permets de vous souhaiter une bonne fin d'été; n'oubliez pas d'en profiter!

Roger Vaillancourt, maire

Bibliothèque municipale

Responsable : Mme Paulette Dugas : 418 224-3721

Heures d'ouverture



Lundi : 18 h 30 à 20 h

Mardi : 14 h à 16 h

« Dans les livres se trouve l'âme
des temps passés. »

La bibliothèque est à votre service tout l'été.

Séance ordinaire du conseil municipal

La prochaine séance ordinaire se tiendra

le **mardi 3 septembre 2013 à 19 h 30.**

Une façon de s'impliquer : assister aux réunions

Bienvenue à toute la population.

LA MUNICIPALITÉ INFORME – COMPRÉHENSION DU CODE D'ÉTHIQUE

Porteur des valeurs fondamentales du secteur municipal, l'élu doit être en mesure de les actualiser dans son quotidien. Cette actualisation suppose un ensemble d'habilités, d'aptitudes et de réflexes éthiques, à savoir :

LES INGRÉDIENTS CLÉS DU LEADERSHIP ÉTHIQUE

◇ Prendre pleinement conscience qu'être un élu est bien plus qu'un symbole ou un titre. ◇ Être à l'écoute de tout citoyen qui désire communiquer ses préoccupations, ses attentes, ses craintes et ses suggestions. ◇ Ne pas critiquer indûment. ◇ Respecter la parole donnée et les engagements pris. ◇ Agir avec modération et prendre le recul nécessaire avant la prise de décision. ◇ Favoriser la recherche de solutions et le dialogue à la confrontation. ◇ Être respectueux et courtois en tout temps avec les élus, les employés et les citoyens. ◇ Accueillir la différence d'opinion sans la rejeter, ni l'écartier. ◇ Servir la municipalité le mieux possible sans s'attendre à gagner ou à perdre. ◇ Devenir un agent de changement puisque l'élu joue un rôle primordial dans les réformes de la société. ◇ Éviter de réagir trop promptement dans toute situation délicate et complexe. ◇ Faire preuve d'ouverture à différentes opinions. ◇ Afficher ouvertement son adhésion aux valeurs de l'organisation municipale. ◇ Faire connaître les règles déontologiques, les respecter, les promouvoir. ◇ Encourager les cadres et les employés à user de leur jugement et de leur sens des responsabilités. ◇ Encourager une culture basée sur l'éthique qui souligne l'importance accordée aux valeurs. ◇ Agir promptement en cas de manquement. ◇ Servir sans espoir de récompense. Source : Guide des bonnes pratiques de la Commission municipale du Québec Chronique à suivre en septembre prochain.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2013 - C'EST SÉRIEUX LA DÉMOCRATIE

POURQUOI PAS VOUS?

Le monde municipal est à un tournant et les élections qui se profilent à l'automne 2013 n'échappent pas au vent de changement. Les défis sont grands. Il faut changer les façons de faire, sortir des créneaux habituels et donner envie aux citoyens et citoyennes de s'impliquer. Faire partie d'un conseil municipal c'est un rôle plus passionnant qu'on pense. L'expérience en vaut largement la peine.

Le guide *Pourquoi pas vous? 2013* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire peut être consulté en ligne à l'adresse www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca sous la rubrique « Publications ». On retrouve dans le guide du MAMROT une section complète qui dresse le portrait de l'environnement politique municipal au Québec, traite précisément des rôles de maire et de conseiller, et énumère les pouvoirs qui incombent aux élus municipaux. Ce guide accompagne le nouvel élu à chaque étape. Tout y est pour faciliter l'intégration du candidat élu. Voici ce qu'on y trouve :

- Les conditions requises pour poser sa candidature et les inéligibilités.
- La procédure pour remplir la déclaration de candidature et recueillir la bonne quantité de signatures d'appui.
- Les responsabilités du personnel politique et du personnel de campagne électorale en détail.
- Des astuces pour établir une stratégie électorale efficace.
- Les règles exactes sur le mode de financement des campagnes électorales et les dépenses admissibles, dont les exclusions relatives aux municipalités de moins de 5 000 habitants.

QUI PEUT SE PORTER CANDIDAT?

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) prévoit que toute personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la municipalité et qui réside de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois, le 1^{er} septembre de l'année de l'élection, est éligible à un poste de membre du conseil. **Mesdames, Messieurs, vous êtes interpellés...**

Mairesse ou maire, conseillère ou conseiller. Pourquoi pas vous?

LES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE... - ...EN JOURNÉE ET/OU EN SOIRÉE

6 août 2013 : Réunion de travail à 18 h - Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h 30

7 août 2013 : Réunion de chantier avec MTQ et BPR inc. – Structures et assainissement des eaux usées – Maire

9 août 2013 : Rencontre avec le MTQ - Maire

21 août 2013 : Séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matanie - Maire

28 août 2013 : Réunion de travail du conseil municipal à 19 h

La MRC de La Matanie informe qu'une période d'inscription au programme **RÉNOVILLAGE** se tiendra du **22 juillet au 3 septembre 2013**. **Les personnes admissibles sont les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste, qui souhaitent corriger des défauts majeurs de leur résidence. La valeur uniformisée des résidences admissibles est fixée à 90 000 \$.** Les formulaires d'inscription seront prochainement disponibles en version papier auprès de la Municipalité et en version électronique sur le babillard du site Internet de la MRC de La Matanie : www.lamatanie.ca

SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE - PERMIS DE BRÛLAGE

Nous désirons vous rappeler que toute personne procédant à l'allumage d'un feu à ciel ouvert doit préalablement obtenir un permis de brûlage. Celui-ci est **gratuit**, valable pour une période de 2 semaines maximum et doit être demandé au bureau administratif du Service régional de sécurité incendi de la MRC de La Matanie, aux jours et heures d'ouverture.

Il est important de noter que, dans tous les cas, il est interdit de causer des nuisances au voisinage par la fumée et/ou les odeurs. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations à ce sujet au 418 562-6734, poste 325.

LA NOUVELLE IMAGE DU SITE WEB

La nouvelle version du site Web de la Municipalité est disponible. Elle est plus conviviale. Vous y trouverez de nombreuses informations, des photographies, un calendrier d'événements sociaux. Seront également mis à votre disposition, les procès-verbaux, le calendrier des séances ordinaires et extraordinaires du conseil, etc. Nous vous invitons à le visiter et à nous faire part de vos commentaires, vos suggestions. Soyez assurés que nous mettrons toutes nos énergies à le rendre intéressant à consulter.

Le coût de la nouvelle version : 1 786,54 \$

Moins la ristourne TPS : 77,69 \$ - **Moins** l'aide financière du Pacte Rural MRC : 1 500 - Il en coûte **208,85 \$** à la Municipalité.

Saviez-vous que...?

- ☞ M. Réginald Bernier a pris sa retraite du monde municipal depuis le 1^{er} juillet 2013. Nous le remercions sincèrement pour toutes ses années de service. À la suite d'une offre d'emploi publiée dans le journal L'Avantage gaspésien, M. Cyril Gagnon est le nouvel employé au Service des travaux publics. Il occupe un emploi de journalier, poste saisonnier (de mai à octobre) et un emploi d'opérateur de machinerie, poste surnuméraire en période hivernale. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe.
- ☞ Depuis 2012, tous les employés municipaux sans exception sont évalués dans le cadre de leur travail respectif. Ces évaluations font partie du dossier de l'employé.

SERVICE DE L'ADMINISTRATION

Le bureau du Service de l'administration sera fermé :

- ☞ Le lundi 2 septembre 2013 - Fête du Travail;
- ☞ Le mardi 10 septembre 2013 – Formation – Élections 2013;
- ☞ Le mardi 17 septembre 2013 – Colloque de zone 2013.

Moment de réflexion



« Des idées, tout le monde en a.
Le succès appartient à celui
qui les met en pratique. »